

MARDI

14 JANVIER 1834.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 105. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPÉLLETIER ET C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



TROISIÈME ANNÉE.

290.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	15	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	35

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

Provocations de la Police.

Jusqu'ici, malgré toutes les tracasseries suscitées par le parquet contre la propagande démocratique, la vente des écrits s'était faite paisiblement, la police ne s'en était pas mêlée; mais la tranquillité publique, l'ordre, ne sont que de vains mots, dont d'hypocrites magistrats masquent effrontément leurs passions. La tranquillité, l'ordre, ils ne craignent pas de les troubler pour chercher à attirer dans leurs guet-à-pens des hommes dont ils détestent les idées généreuses et redoutent le courage. La vente publique des brochures républicaines est un des moyens que la loi laisse à la presse pour instruire le peuple qui ne peut s'abonner aux journaux dont le prix, augmenté par le timbre et les cautionnements, est trop exorbitant pour lui. Mais ces messieurs, qui veulent retenir la lumière sous le boisseau, parce qu'ils savent bien que du jour où elle en sortira leur règne sera fini, ont juré de tout faire pour l'arrêter. La saisie, autrement dit le *vol prétendu légal*, ne leur ayant pas réussi, les crieurs ayant rempli toutes les formalités exigées par la loi; enfin, messieurs du parquet ne trouvant plus aucune chicane à nous faire, ils ont eu recours à de lâches provocations. Ainsi, dimanche, lorsque les crieurs sont sortis, entourés, malgré la pluie qui tombait à torrents, d'un grand nombre de citoyens, nous avons vu un commissaire revêtu de son écharpe et accompagné d'une nuée d'agens et d'un piquet de la ligne, s'arrêter à quelques pas des groupes inoffensifs formés autour des crieurs, comme dans le but d'irriter par ses menaces les esprits déjà fort mal disposés pour les valets d'un pouvoir oppresseur. — Dans un autre lieu, le commissaire de police Comte s'est avancé, un poignard à la main, au devant des citoyens qui se rassemblaient pour acheter la brochure que l'on débitait. La ruse perfide aurait peut-être réussi; nos amis entraînés par leur indignation seraient peut-être tombés dans le piège sanglant qui leur était tendu, si leur prudence et leur modération ne les avaient retenus. Dans la

rue du Palais-Grillet, un citoyen a été arrêté on ne sait trop pourquoi, et ne l'a été que parce qu'il s'était éloigné de la foule. — Sur la place des Jacobins, des agens de police, par ordre du commissaire qui se tenait prudemment derrière, s'étant avancés le sabre à la main, ont été immédiatement désarmés par la foule qui, plus amie de la tranquillité que ceux dont le devoir est de la maintenir, s'est contentée d'un châtimement aussi modéré.

D'après cet exposé, nous le demandons à tous les honnêtes gens, quels sont les véritables perturbateurs de l'ordre public: les républicains qui usent de leur droit ou ceux qui se mettent avec impudeur au-dessus de la loi?

Que voulait-on? Arrêter les crieurs? On ne le pouvait pas, leur déclaration avait été reçue par le maire: saisir l'écrit qu'ils débitaient? c'était la 26^e édition de la *Déclaration des Droits de l'Homme*, commentée par Laponneraye, dont l'éditeur, M. Adolphe Rion, a été acquitté, il n'y a pas deux mois, par le jury pour le fait de cette même publication.

Ils reste donc bien démontré que nous n'avons fait qu'user d'une faculté accordée par la loi; que la police, en intervenant, agissait arbitrairement et pouvait par ses provocations causer de grands malheurs, dont la responsabilité, si elle les renouvelle, ne doit retomber que sur ses lâches sicaires. On veut nous engager dans une émeute, pour avoir l'occasion de se défaire de nous: mais qu'on y prenne garde, la mesure se comble, et lorsque des magistrats chargés de faire respecter la loi, s'entendent entre eux pour la fouler sous leurs pieds, lorsqu'ils laissent sans protection ceux qui l'invoquent, lorsque enfin il n'y a plus de justice, la force devient un droit, l'insurrection un devoir, et ce moment suprême pour un peuple opprimé s'appelle RÉVOLUTION.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 de ce mois, sont priés de le renouveler, S'ILS NE VEULENT POINT ÉPROUVER DE RETARD dans l'envoi de leur feuille.

Dialogue récréatif

Entre la pensée immuable et ses congratulateurs.

STÉNOGRAPHIE A L'USAGE DES FARCEURS
DE SOCIÉTÉ QUI VEULENT EN FAIRE LES DÉLICES ET L'ORNEMENT.

N. B. Ce petit recueil est spécialement utile à cette époque de l'année où la folie du carnaval autorise la licence d'une aimable gaité. La liberté du masque autorisera l'emploi, dans les bals, de toutes les facéties qu'il contient, et que les bienséances de la pudeur vulgaire ne permettraient pas dans les cercles usuels.

La scène se passe dans la salle dite du Trône. Au milieu est assis, sur un grand fauteuil rouge, un gros corps commençant par une couronne et finissant par des brodequins parfumés. Il est vêtu d'un grand manteau et porte à la main un morceau de bois doré, ressemblant à une crosse d'évêque. Ce costume est fort grotesque, et promet de remplacer avantageusement, pour les bals de ce carnaval, les paillasses et les jocrisses.

Autour de ce gros monsieur sont groupés une foule d'autres personnages gros ou minces, grands ou petits, en habits chamarrés, en robes rouges, en uniformes militaires.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. Pozzo di Borgo, parlant au nom du corps diplomatique : « Sire, l'année qui vient de finir est un heureux présage de celle qui commence. »

Le rohá : « Je reçois avec une vive satisfaction les félicitations que vous m'apportez, et je vous en remercie sincèrement. »

SCÈNE DEUXIÈME.

M. Pasquier, au nom de la chambre des pairs : « L'année dernière, la chambre des pairs a félicité V. M. de beaucoup de difficultés vaincues, et de l'honneur acquis, en de périlleuses circonstances, par les princes ses fils : elle vient aujourd'hui se réjouir avec elle d'un état de plus en plus prospère. »

Le rohá : « J'aime à vous remercier et à vous dire que c'est avec confiance que j'attends de la suite de vos travaux, le même concours qu'auparavant. Vous pouvez être sûr que jamais je ne réclamerai de vous que ce qui pourra tendre au bonheur de la France. »

M. Pasquier : « Au dedans, les écueils ont été non-seulement évités, mais ils ont, pour le plus grand nombre, en quelque sorte disparu. Si quelques rares sommités s'en laissent encore apercevoir, elles sont trop parfaitement signalées pour que le VAISSEAU DE L'ÉTAT en puisse désormais recevoir aucune atteinte. »

Le Constitutionnel, dans la foule : « Bravo ! bravo ! »

La foule : « A la porte le Constitutionnel ! à la porte, l'Interrupteur ! »

M. Pasquier poursuivant : « Au dehors, n'avons-nous pas les meilleures, les plus solides raisons de penser que la France n'est point destinée à courir de long-temps les glorieux hasards que ne redouteraient point les nobles courages dont je disais tout-à-l'heure les premières gloires, au-devant desquels ils iraient même avec ardeur, mais qu'ils nous permettraient de moins ambitionner, nous, pères conscrits, nous, vétérans de la patrie, qui devons à une longue expérience de savoir si bien que la paix, quand la modération qui la produit, quand la loyauté qui la conserve, se montrent alliées à la force et au courage, est le plus grand des biens dont un pays, dont une nation puissent jouir. »

Le rohá : Je suis bien sensible aux vœux que vous m'exprimez, ainsi qu'aux félicitations que vous m'offrez,

sur les succès que nous avons obtenus dans l'année qui vient de s'écouler, sur le bonheur que nous avons de voir la France rassise des secousses qu'elle avait éprouvées. La liberté, exempte de troubles, garantit les droits de tous, et ne compromet ceux de personne. »

SCÈNE TROISIÈME.

M. Dupin, au nom de la chambre des députés : « A ceux qui n'assignaient au gouvernement de 1830 qu'une durée éphémère, nous pouvons répondre que l'année a déjà changé quatre fois de date; que chaque année le roi a reçu nos vœux, et que chaque année les a vus s'accomplir; que tous les événements, ceux-là même qui dépendent du hasard et de la fortune, sont venus seconder l'action du pouvoir, et qu'ainsi nos affaires sont arrivées à l'état prospère où nous les voyons. »

Le rohá : « La France sait que je me suis dévoué à elle tout entier; au moment du danger, elle m'a trouvé empressé de m'y précipiter pour la préserver de ceux auxquels elle était exposée. C'est ainsi que nous sommes parvenus, grâce à votre concours, grâce à l'appui de tous les hommes éclairés, à l'appui de la masse de la nation, qui ne veut pas plus de l'anarchie qu'elle ne veut du despotisme, à satisfaire au vœu de la révolution de juillet, de sauver nos institutions de toute attaque, de les défendre et de les conserver à la France dans toute leur pureté; voilà le concours que je vous ai demandé et que vous m'avez accordé. »

M. Dupin : « Au dehors, un commerce florissant, de fortes alliances.... Au dedans, le concours éclairé de tous les pouvoirs pour affermir votre trône constitutionnel, et pour développer nos institutions dans le sens généreux qu'y attache le saine opinion du peuple français. »

Le rohá : « C'est avec la même satisfaction que je reçois vos félicitations sur l'état prospère où se trouve la France, sur sa situation avantageuse à l'extérieur, où partout nous avons su soutenir l'honneur et la dignité de la France, sans cesser de conserver la paix, cette paix sur laquelle on avait cherché à répandre tout de craintes et tant de doutes, et dont cependant nous recueillons aujourd'hui les fruits par l'accroissement de notre commerce et de notre prospérité, et par le repos intérieur dont nous jouissons au milieu de la tranquillité de l'Europe; j'espère que le cours de cette session achèvera de le consolider par les lois que vous serez appelés à voter, et qui, en accomplissant les promesses de la Charte, rempliront tout ce que la France attend de vous et de moi. »

(La suite au prochain N°)

P. S. Dans le cas où l'on voudrait jouer la facétie ci-dessus et celles qui doivent suivre, dans quelques cercles de carnaval, nous avertissons les farceurs de société, qu'indépendamment des costumes que nous avons décrits, ils doivent se munir, pour le personnage du rohá, d'un sourire de six pouces à neuf pouces de large, et pour les autres personnages, d'articulations souples et déliées.

Garde à Vous !

AIR : *Garde à vous!* (De la Fiancée.)

Garde à vous!
Pas d'imprudent délire;
Car le pouvoir conspire
Indigné contre nous,

(bis).

Garde à vous! (bis ter.)
Attendez en silence
Le jour de délivrance,
En y travaillant tous....
Citoyen, garde à vous!
Garde à vous!
Ce jour luira pour tous.
Garde à vous!

Garde à vous! (bis)
Consultez votre force;
D'une trompeuse amorce
 Craignez les traîtres coups :
Garde à vous!
Dévorer un outrage
C'est encor du courage;
Pour agir comptons-nous,
Citoyens, garde à vous!

Garde à vous! (bis)
Pour agir comptons-nous,
Garde à vous!

Garde à vous!
Soldats, nous sommes frères;
Si nos lâches sicaires
Disaient : Tuez-les tous....
Garde à vous! (ter)

Qui veut briser sa chaîne
Mérite-il la haine?
Soldats! ah! jugez-nous!
L'arme au bras, garde à vous!
Garde à vous! (bis)
Soldats, ah! jugez-nous,
Garde à vous!

OU L'ON VERRA

Que l'ingratitude du peuple est démontrée
par l'énumération d'une douzaine de conquêtes de juillet,
avec la treizième par-dessus le marché.

Parole d'honneur!.... si j'étais Louis-Philippe, je donnerais ma démission et je laisserais le gouvernement s'arranger comme il l'entendrait.

Non : mais c'est qu'il est furieusement embêtant de s'entendre répéter à tout propos : « Le roi par-ci, le roi par-là, le roi avait promis ceci, le roi avait promis cela.

Dieu de Dieu! que ce peuple est ingrat. — Et, je vous le demande, de quoi se plaint-il? — Voyons, là, de bonne foi, peuple, de quoi te plains-tu?

Le repos de la France n'a point été troublé. Elle est en possession de l'ordre et de la paix. Partout les efforts de l'industrie et du travail obtiennent leur récompense.

Et vois-tu, peuple, c'est la vérité, car le roi l'a dit.

Le plus souvent!

J'ai entendu un plus souvent. Quel est l'audacieux?... Personne ne répond? — Eh bien! peuple ingrat, je vais me poser là, en face de toi, les deux bras croisés et une main dans ma poche.

Écoute! et rougis de ton ingratitude.

Je ne déroulerai pas sous tes yeux le tableau des bienfaits de la monarchie citoyenne; je me bornerai à indiquer les principales conquêtes de juillet. — Mais avant, je dois te dire ma pensée tout entière.

Peuple! tu me fais de la peine, parole d'honneur! Maintenant je commence.

Et d'abord je te demanderai : Avant Louis-Philippe, roi de ton choix, car tu l'as choisi, ce roi, peuple ingrat; — il est vrai qu'on ne t'a pas consulté, mais ce n'était qu'une affaire de forme : quand au fond, tu l'as choisi, et si tu disais le contraire, je me fâcherais, vois-tu; avant Louis-Philippe, quel est le monarque qui avait donné des poignées de main à son peuple? Ces poignées de main, tu en as sans doute reçu; moi j'en conserve deux dans une fiole à médecine. — Tu gardes le silence. Ah! c'est en vain que tu chercherais à le nier : la poignée de main est un des bienfaits de la monarchie citoyenne. Première conquête de juillet.

Sous la restauration, chantais-tu la *Marseillaise*? Et maintenant t'en donnes-tu, hein! « *Allons enfans de la patrie! Marchons! marchons!* » Tu me diras peut-être : Mais si je chante la *Marseillaise*, on m'empoignera. — Je te répondrai, moi : On t'empoignera, c'est vrai, mais ce n'est ici encore qu'une question de forme. — Te voilà sous les verroux, bon; mais là tu peux chanter la *Marseillaise* depuis le matin jusqu'au soir; et quand au fond, il est parfaitement indifférent que tu chantes en liberté ou en prison. L'essentiel est de chanter. — La *Marseillaise* est donc la seconde conquête de juillet.

Ces forts qui s'élèvent sur les hauteurs de Montessui, dans la plaine des Brotteaux, dis-moi, existaient-ils avant les journées de juillet? — Ah! n'ouvre pas la bouche, je sais ce que tu vas dire. — Eh bien! oui, ces forts sont destinés à l'écraser, si tu n'es pas content. Mais ce n'est encore ici qu'une question de forme. — Tu ne seras pas écrasé, car tu dois être content. C'est convenu, tu es content, excessivement content. — Les forts sont donc la troisième conquête de juillet.

Parmi tous les ministres qui se sont succédé depuis l'établissement de la monarchie, pourrais-tu me citer un nez comparable à celui de *d'Argout*? Voyons, peuple, cherche, j'ai le temps d'attendre. Eh bien! te voilà confondu... — Avoue donc que le nez de *d'Argout* est la quatrième conquête de juillet.

Sous la restauration, il y avait à Paris des gendarmes : as-tu crié contre ces bons gendarmes! Eh bien! maintenant, pas plus de gendarmes que sur ma main. — Ils n'ont fait que changer de nom, dis-tu, ce sont toujours des gendarmes, qu'ils appellent gardes municipaux. — Peuple, je suis sur le point de me fâcher, tu y mets de la mauvaise foi. Ah! ils n'ont fait que changer de nom! voyons, je vais te confondre : Quelle était la coiffure des gendarmes? — Des chapeaux à trois cornes. — Bien, et les gardes municipaux, que portent-ils? — Des shakos. — Ah! tu vois donc, peuple, qu'il n'y a plus de gendarmes à Paris. — La garde municipale est donc la cinquième conquête de juillet?

Les assommeurs!.... ah! les assommeurs, j'espère que tu ne nieras pas ce bienfait de la monarchie citoyenne. Et ne viens pas me parler des cours prévôtales, ni des conseils de guerre. Il faut empoigner le coupable, le juger, le condamner, l'exécuter, que de temps perdu! — Avec les assommeurs c'est bien plus simple. Vous appostez la nuit une douzaine de mouchards sur le passage du républicain dont vous voulez vous débarrasser, et le lendemain vous faites mettre dans les journaux :



« Le cadavre de M..... a été pêché aux filets de Saint-Cloud; on ignore les causes qui ont pu déterminer ce jeune homme à se donner la mort.

Vous distribuez à vos hommes une gratification et la croix-d'honneur. — Le lendemain, vous recommencez si ça peut vous être agréable. — Les assommeurs, voilà la sixième conquête de juillet.

Avant Louis-Philippe, connaissait-on la manière d'assassiner et de réassassiner un homme sans lui faire le moindre mal? Et depuis, ton roi, le roi de ton choix, n'a-t-il pas été assassiné trois fois? — D'abord c'est un cabriolet carliste qui lui a passé au travers du corps. — Ensuite une balle républicaine sur le pont Royal, ce qui n'a pas empêché le roi d'avoir l'air toujours serein. — Et dernièrement au bal de l'opéra, un pavé de deux onces, destiné à écraser la monarchie citoyenne..... Par exemple, on n'a pas encore découvert l'opinion de ce pavé régicide; ce qui n'empêche pas Louis-Philippe d'être toujours aussi gros, aussi gras, aussi..... *L'horrible attentat*, voilà la septième conquête de juillet.

Quatre heures sonnent, c'est l'heure à laquelle je vais dîner chez M. le préfet; tu vois, peuple, qu'il m'est impossible de continuer. Je ne peux pas faire attendre ce délicieux fonctionnaire. Cependant, pour te faire plaisir, je veux bien aller jusqu'à la douzaine de conquêtes.

Les acclamations unanimes des populations empressées, huitième conquête.

Le système de non-intervention, neuvième conquête.

La paix à tout prix, dixième conquête.

Les protocoles, onzième conquête.

Saint-Michel et Clairvaux, douzième conquête.

L'art de fabriquer des conspirations, treizième conquête, que je te donne par dessus le marché.

Maintenant, peuple ingrat, je vais me mettre

Lyon.

Nous nous empressons, dans l'intérêt de la vérité et dans celui d'un citoyen sur la conduite duquel il a couru un bruit défavorable, de rapporter le fait suivant :

M. Guenin; boulanger, rue Palais-Grillet, s'est présenté hier matin dans nos bureaux, et en présence d'un certain nombre de citoyens qui s'y trouvaient, il a déclaré que, loin d'avoir contribué, ainsi qu'on le lui impute, à l'arrestation du citoyen *empoigné* dimanche dernier, il y est demeuré complètement étranger. — Voici comment il a affirmé que les faits s'étaient passés : Il dinait lorsque l'un des crieurs des écrits démocratiques est venu vendre dans la rue du Palais-Grillet. Etant sorti pour prendre un petit pain accroché à sa grille, M. Guenin a laissé, en rentrant, et sans y faire attention, sa porte entr'ouverte. Tout-à-coup, un homme a été jeté dans sa boutique, et c'est contre son gré que le commissaire Comte et ses agents l'ont forcé à souffrir que son magasin fût changé en prison. M. Guenin a déclaré qu'il avait été victime d'une violation de domicile de la part du commissaire de police, et qu'il protestait de toute sa force contre la conduite de ce fonctionnaire à son égard.

— Le *Courrier* prétend que le parti républicain a été mis en déroute dimanche dernier. Nous croyons au contraire que c'est une journée de triomphe pour lui. Les crieurs, constamment protégés par la population contre les provocations de la police, ont vendu, en deux heures, plus de 1500 exemplaires de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et ne sont rentrés que lorsque leurs bottes ont été vidées. C'est vainement qu'on a cherché à compromettre les braves militaires de la ligne avec les républicains : ils ont traversé, l'arme sous le bras gauche, les rassemblements formés autour des crieurs, et paraissaient peu flattés de se voir à la suite des agents de la police.

— Une pluie battante tombait, lorsque le commissaire Comte, brandissant son poignard, se tenait dans la rue du Palais-Grillet, à la tête de ses agents. Quelqu'un lui ayant offert une place sous un parapluie, il s'écria d'un ton héroï-comique : « Non, non ! je suis EN TEMPS DE GUERRE!!!! »

LE COURRIER DE LYON.

Cet infame journal ne craint pas, dans le récit qu'il donne des événements de dimanche, d'aggraver par ses perfides insinuations la position du citoyen qui a été arrêté; nous n'avons qu'un mot à dire sur des gens qui ne méritent plus que le mépris des hommes qui se respectent : MM. Jouve et consorts ont LACHEMENT MENTI.

Revue des Voyages.

Nous avons sous les yeux la première livraison de la *Revue des Voyages* qui se publie à Paris, recueil plein d'intérêt et de variété, qui nous paraît justifier le succès qu'il a obtenu dès son apparition. Le prix de l'abonnement est, à Paris, de 6 fr. pour 6 mois; 12 fr. pour un an; de 7 fr. et de 13 fr. pour les départemens (4 fr. en sus pour l'étranger). S'adresser au bureau, rue des Bons-Enfants, n° 21, et chez M. Gouillet, libraire, Galerie d'Orléans, n° 7, au Palais-Royal.

UNE FÊTE SANGLANTE,

PAR M. ANTHELME ROLLIN, DE LYON.

1 v. in-8, à Paris, chez Renduel, éditeur.

Les sanglants faits et gestes du célèbre cardinal Armand-Duplessis Richelieu, l'homme rouge, comme dit M. Victor Hugo, sont une mine profonde que beaucoup d'auteurs ont fouillée déjà sans l'avoir encore épuisée. C'est qu'elle est longue, la trainée de sang noble qu'a laissée après lui ce génie infernal. Depuis 1626, je crois, qu'il fit juger et exécuter à Nantes le comte de Talleyrand-Chalais, jusqu'en 1642, qu'il se fit précéder dans la tombe par le jeune d'Effiat et le vertueux fils du président de Thou, pas une seule année peut-être ne s'écoula entière, sans que gentilshommes ou vilains ne vissent payer de leurs têtes sur un échafaud, ou expier dans les flammes le tort inexorable d'être nobles, royalistes, ou d'avoir déplu à l'éminentissime. Le peuple, toutefois, soit amour ou mépris du ministre hautain, eut bien rarement l'honneur suprême de sa vengeance.

C'est du sein de cette terrible période où la naissance, la jeunesse, le courage et les services rendus à l'état n'étaient titres suffisants pour obtenir pardon, qu'un de nos jeunes compatriotes vient de tirer un drame plein d'intérêt, œuvre de conscience et d'imagination. Les caractères y sont habilement tracés. Le vrai palpité à chaque page. On dirait que l'auteur, en remuant ces cadavres, les a galvanisés, et qu'un instant rendus à la vie, ce sont eux que nous entendons parler, que nous voyons agir. C'est bien le Richelieu, ministre-roi d'un roi qui semblait son ministre, prêtre galant, rancunier et vindicatif, cardinal peu croyant, sans égard aucun pour le clergé, ambitieux d'une papauté, mais par dessus tout cela, homme d'un génie immense, écrasant. C'est bien le père Joseph aussi, se dessinant dans l'ombre comme une silhouette, ami et souvent conseiller du cardinal, génie presque aussi vaste que lui, capucin superstitieux et rusé, sombre et mystérieux, lune d'un soleil de pourpre, Eminence grise gravitant autour de l'Eminence rouge. Mais de tous le plus ignominieusement ressemblant, c'est à coup sûr Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, héritier présomptif et présomptueux de la couronne, prince orgueilleux et sans cœur, traître à ses amis, traître à son roi, traître à tous, toujours irrésolu, toujours égoïste et couard, plus digne d'être le fils d'un cocher de fiacre que celui d'Henri IV, comme le d'Orléans auquel Mirabeau fit cette pénétrante apostrophe. Le dialogue est à la manière de Walter-Scott. Le style est simple et quelquefois bonhomme. A quelques-uns peut-être paraîtra-t-il tant soit peu surané par la dévergondée littérature qui court, mais pour les gens d'étude, pour ceux qui ont scruté l'histoire des temps passés dans quelques-unes de leurs productions contemporaines, soit par goût, soit par simple curiosité, ils y trouveront je ne sais quelle émanation, quel parfum vague de chronique qui les incorpore avec les personnages et les événements que l'auteur a décrits.

En résumé, ce premier-né de M. Anthelme Rollin ne fera point, je crois, rougir son père, ainsi qu'il le lui recommande lui-même dans sa préface, et nous l'engageons vivement à lui donner bientôt un frère.

Biscuits Antisiphylitiques.

Après 3 années d'épreuves, faites par ordre du gouvernement, le remède a été approuvé et autorisé par l'académie royale de médecine qui a accordé à son auteur une récompense de 30,000 f. pour son importante découverte.

Déposé chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux. On trouve chez le même le sirop de Salsepareille, préparé avec le plus grand soin, et sans mélange.

J. FERTON, l'un des gérants.